

FCP SECURITE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 13 Mai 2015 ,nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP SECURITE** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2017**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **70.970.303 DT** et une valeur liquidative égale à **154,283 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **FCP SECURITE** » au **31 décembre 2017**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **FCP SECURITE** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « **FCP SECURITE** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « **FCP SECURITE** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement « **FCP SECURITE** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « **FCP SECURITE** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP SECURITE** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au choix de l'investissement :

En application des dispositions du paragraphe 2 du prospectus, nous estimons utile de vous faire part des points suivants, relatifs au choix d'investissement du fonds :

- 1- Le pourcentage d'emploi de l'actif net dans des valeurs mobilières composées de BTZC, doit être d'environ 60 %.
Au **31 Décembre 2017**, l'actif net de « **FCP SECURITE** » est employé à raison de 68,12 % dans les valeurs mobilières sus-indiquées.
- 2- Le pourcentage d'emploi de l'actif net en actions cotées en bourse est d'environ 40 %.
Au **31 Décembre 2017**, l'actif net de « **FCP SECURITE** » est employé à raison de 32,01 % dans des actions cotées en bourse.

Tunis, le 27 février 2018

Le Commissaire aux Comptes :

FMBZ KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

BILAN

LIBELLE	NOTES	31.12.2017	31.12.2016
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	71 061 828	66 295 496
a- Actions et valeurs assimilées		22 716 498	20 506 065
b- Bons de Trésor Zéro Coupons		48 345 329	45 789 432
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	35 517	230 355
a- Placements à terme		0	0
b- Disponibilités		35 517	230 355
Créances d'exploitations		0	0
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		71 097 345	66 525 852
<u>PASSIFS</u>		127 041	120 786
Opérateurs créditeurs	PA1	106 504	100 041
Autres créditeurs divers	PA2	20 537	20 745
<u>ACTIF NET</u>		70 970 303	66 405 065
Capital	CP1	68 047 831	63 684 569
Sommes distribuables		2 922 472	2 720 496
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
b- Résultat distribuable de l'exercice		2 922 472	2 735 868
c- Régul. Résultat distribuables de l'exercice		0	-15 372
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		71 097 345	66 525 852

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTES	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Revenus du portefeuille-titres	PR1	3 415 789	3 207 060
a- Dividendes		859 891	799 117
b- Revenus des BTZ		2 555 898	2 407 943
Revenus des placements monétaires	PR2	3 804	3 755
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>3 419 593</u>	<u>3 210 815</u>
Charges de gestion des placements	CH1	-412 877	-393 860
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		3 006 716	2 816 954
Autres produits		0	0
Autres charges	CH2	-84 244	-81 087
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 922 472	2 735 868
Régularisation du résultat d'exploitation		0	-15 372
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		2 922 472	2 720 496
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	15 372
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 524 599	3 390 763
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		160 361	-1 812 691
Frais de négociation de titres		-42 194	-53 762
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4 565 238	4 260 176

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE		Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>4 565 238</u>	<u>4 260 176</u>
a- Résultat d'exploitation		2 922 472	2 735 868
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 524 599	3 390 763
c- plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		160 361	-1 812 691
d- Frais de négociation de titres		-42 194	-53 762
<u>Distributions de dividendes</u>		<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Transactions sur le capital</u>			
a- Souscriptions		3 683 897	2 886 410
- Capital		2 500 000	2 000 000
- Régularisation des sommes non distribuables		1 035 478	771 098
- Régularisation des sommes distribuables		148 419	115 312
b- Rachats		3 683 897	8 022 465
- Capital		2 500 000	6 000 000
- Régularisation des sommes non distribuables		1 035 478	2 278 366
- Régularisation des sommes distribuables		148 419	130 684
- Droits de sortie		0	-386 585
VARIATION DE L'ACTIF NET		4 565 238	-875 879
<u>ACTIF NET</u>			
a- Début d'exercice		66 405 065	67 280 944
b- Fin d'exercice		70 970 303	66 405 065
<u>NOMBRE DE PARTS</u>			
a- Début d'exercice		460 000	500 000
b- Fin d'exercice		460 000	460 000
VALEUR LIQUIDATIVE		154,283	144,358
TAUX DE RENDEMENT		6,875%	7,281%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETEES AU 31/12/2017

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

FCP SECURITE est un Fonds Commun de Placement, de capitalisation de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier n° 30-2008 du 24 Octobre 2008.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du **FCP SECURITE** est assurée par la société BNA Capitaux.

La Banque Nationale Agricole était désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Le capital du FCP a connu des variations en **2017**, il s'élève à 46.000.000 DT (en nominal) et se décompose de 460.000 parts de 100 DT chacune.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31/12/2017** sont établis conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, Présentation des états financiers des OPCVM et NCT 17, Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

3 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilés sont pris en compte en résultat à la date du détachement de coupon.

3- 2 Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du **31/12/2017**, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré en bourse à la date du **31/12/2017** ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3- 3 Évaluation des bons de trésor zéro coupons

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor zéro coupons sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du FCP Sécurité figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en bons de trésor zéro coupons ont été évalués, au **31 décembre 2017**, au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3- 4 Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 71.061.828 DT contre 66.295.496 DT au 31.12.2016, et se détaille ainsi :

LIBELLE	Nbre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31.12.2017	Plus ou moins-Values potentielles	% de l'Actif Net	% de l'Actif	% du capital de l'émetteur
I – Actions		23 467 641	22 716 498	-751 142	32,01%	31,95%	
<u>Actions cotées</u>							
AIR LIQUIDE	2 528	690 100	224 992	-465 108	0,32%	0,32%	0,62%
AMEN BANK	17 333	561 649	407 793	-153 856	0,57%	0,57%	0,32%
ARTES	37 576	303 870	232 746	-71 124	0,33%	0,33%	0,61%
ATB	100 000	577 071	422 000	-155 071	0,59%	0,59%	0,42%
ATL	300 000	1 125 631	927 000	-198 631	1,31%	1,30%	3,71%
ATTIJARI BANK	27 000	713 478	983 340	269 862	1,39%	1,38%	0,49%
BH	62 300	1 028 009	1 155 727	127 718	1,63%	1,63%	0,49%
BIAT	4 600	442 651	558 569	115 918	0,79%	0,79%	0,33%
BNA	160 000	2 008 736	1 876 160	-132 576	2,64%	2,64%	1,17%
BT	120 000	1 004 129	967 080	-37 049	1,36%	1,36%	0,54%
CEREALIS	3 390	22 883	13 930	-8 953	0,02%	0,02%	0,28%
CIL	15 909	307 797	260 112	-47 685	0,37%	0,37%	1,04%
DELICE HOLDING	60 000	997 644	990 000	-7 644	1,39%	1,39%	0,18%
ESSOUKNA	54 225	266 093	197 325	-68 769	0,28%	0,28%	3,91%
ENNAKL	12 000	165 254	150 984	-14 270	0,21%	0,21%	0,50%
OFFICEPLAST	10 000	33 475	32 530	-945	0,05%	0,05%	0,33%
SAH	70 000	794 229	1 115 240	321 011	1,57%	1,57%	2,09%
SALIM	28 410	827 424	951 735	124 311	1,34%	1,34%	7,16%
SFBT	150 000	2 672 901	2 961 750	288 849	4,17%	4,17%	2,24%
SIMPAR	20 321	839 440	862 403	22 963	1,22%	1,21%	15,68%
SYPHAX	5 000	50 000	5	-49 995	0,00%	0,00%	0,00%
STAR	5 000	778 462	499 790	-278 672	0,70%	0,70%	2,17%
TUNISIE LEASING	41 798	1 026 224	575 433	-450 790	0,81%	0,81%	1,28%
TUNIS-RE	304 973	2 723 504	2 544 390	-179 114	3,59%	3,58%	2,54%
BH NS 1/5 17.11.2017	10 383	205 583	192 615	-12 968	0,27%	0,27%	0,08%
CARTHAGE CEMENT	100 000	242 791	234 500	-8 291	0,33%	0,33%	0,14%
EURO-CYCLE	22 600	674 992	610 855	-64 136	0,86%	0,86%	7,54%
HANNIBAL LEASE	25 002	200 849	204 991	4 142	0,29%	0,29%	0,51%
MAGASIN GENERAL	5 962	207 900	235 499	27 599	0,33%	0,33%	2,05%
ONE TECH HOLDING	100 000	1 025 758	1 331 600	305 842	1,88%	1,87%	2,48%
TPR	50 000	145 031	184 650	39 619	0,26%	0,26%	0,37%
<u>Titres Sicav</u>							
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	7 000	727 783	733 754	5 971	1,03%	1,03%	0,22%
<u>Droits</u>							
SAH DA 1/14 13.12.2017	70 000	76 300	77 000	700	0,11%	0,11%	0,14%
II - Titres émis par l'état (BTZC)		30 083 400	48 345 329	18 261 929	68,12%	68,00%	
BTZC 10.12.2018	56 100	30 083 400	48 345 329	18 261 929	68,12%	68,00%	
TOTAL		53 551 041	71 061 828	17 510 787	100,13%	99,95%	

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

Entrées en portefeuille	
Actions cotées	5 886 404
Titres OPCVM	1 654 709
Détachement de Droits d'Attribution	2 290 079
Total en Dinars	9 831 192

Sorties de portefeuille	Coût d'acquisition	Prix de cession	+/- Values réalisées
Actions cotées	6 284 113	6 443 794	159 681
Titres OPCVM	926 926	927 606	680
Conversion Droits d'Attribution en actions	1 934 318		
Total en Dinars	9 145 357	9 305 718	160 361

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 35.517 DT contre 230.355 DT au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

Libellé	31.12.2017	31.12.2016
Disponibilités	45 195	346 440
Sommes à régler	-9 678	-116 085
Total	35 517	230 355

PA1 : Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 106.504 DT contre 100.041 DT au 31.12.2016, détaillé comme suit :

Libellé	31.12.2017	31.12.2016
Gestionnaire	71 003	66 694
Dépositaire	35 501	33 347
Total	106 504	100 041

PA2 : Note sur autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 20.537 DT contre 20.745 DT au 31.12.2016, détaillé comme suit :

Libellé	31.12.2017	31.12.2016
CMF	5 417	5 625
C.A.C	15 120	15 120
Total	20 537	20 745

CP1 : Note sur le capital

<u>Capital au 31.12.2016</u>	
Montant en nominal	46 000 000
Nombre de parts	460 000
Nombre de porteurs de parts	14
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant en nominal	2 500 000
Nombre de parts	25 000
Nombre de porteurs de parts	1
<u>Rachats effectués</u>	
Montant en nominal	2 500 000
Nombre de parts	25 000
Nombre de porteurs de parts	1
<u>Capital au 31.12.2017</u>	
Montant en nominal	46 000 000
Nombre de parts	460 000
Nombre de porteurs de parts	14

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
<u>Capital début de l'exercice au 01.01.2017</u>	<u>63 684 569</u>	<u>63 684 569</u>
Souscriptions de l'exercice	2 500 000	2 500 000
Rachats de l'exercice	2 500 000	2 500 000
<u>Autres mouvements</u>	<u>4 363 262</u>	<u>7 285 734</u>
* Sommes distribuables des exercices antérieurs	2 720 496	2 720 496
* Régularisation des Sommes ND	0	0
* Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1 524 599	1 524 599
* Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	160 361	160 361
* Frais de négociation de titres et droits de sortie	-42 194	-42 194
* Sommes distribuables de l'exercice		2 922 472
<u>Montant fin de l'exercice au 31.12.2017</u>	<u>68 047 831</u>	<u>70 970 303</u>

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent au 31.12.2017 à 3.415.789 DT contre 3.207.060 DT au 31.12.2016 et se détaillent ainsi :

Libellé	31.12.2017	31.12.2016
Dividendes	859 891	799 117
Revenus des BTZC	2 555 898	2 407 943
Total	3 415 789	3 207 060

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 3.804DT contre 3.755 DT au 31.12.2016, et représente ce qui suit :

Libellé	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts des comptes de dépôt	3 804	3 755
Total	3 804	3 755

CH1 : Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 412.877 DT contre 393.860 DT au 31.12.2016, et se détaille ainsi :

Libellé	31.12.2017	31.12.2016
Rémunération du gestionnaire	275 251	262 574
Rémunération du dépositaire	137 626	131 287
Total	412 877	393 860

CH2 : Note sur les autres charges d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 84.244 DT contre 81.087 DT au 31.12.2016, et se détaille comme suit :

Libellé	31.12.2017	31.12.2016
Rémunération du CAC	15 120	15 120
Redevance CMF	68 811	65 641
Charges diverses	313	326
Total	84 244	81 087

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Données par part et ratios pertinents

<i>Données par part</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>
Revenus des placements	7,434	6,980	6,270	5,911	5,649
Charges de gestion des placements	-0,898	-0,856	-0,806	-0,759	-0,734
Revenus net des placements	6,536	6,124	5,464	5,153	4,914
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,183	-0,176	-0,165	-0,157	-0,153
Résultat d'exploitation (1)	6,353	5,948	5,299	4,996	4,761
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	-0,033	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	6,353	5,914	5,299	4,996	4,761
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3,314	7,371	0,719	3,504	-2,945
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,349	-3,941	-2,400	0,216	-0,213
Frais de négociation de titres	-0,092	-0,117	-0,156	-0,044	-0,028
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	3,571	3,314	-1,837	3,676	-3,186
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	9,924	9,261	3,462	8,671	1,576
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,840	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	3,571	4,154	-1,837	3,676	-3,186
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	-0,271	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	3,571	3,883	-1,837	3,676	-3,186
Valeur liquidative	154,283	144,358	134,561	131,100	122,428
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,12%	0,12%	0,12%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,25%	4,15%	3,94%	3,95%	3,89%
Actif net moyen	68 781 840	65 628 271	67 185 833	63 229 066	61 193 061

5- 2 Rémunération du gestionnaire

La gestion du **FCP SECURITE** est confiée à la société « BNA CAPITAUX ». Celle-ci se charge de l'exécution des ordres de bourse de **FCP SECURITE** et de la gestion administrative et financière du fonds. Une rémunération de 0,4% TTC/an, calculée sur la base de l'actif net du **FCP SECURITE** lui est accordée en contrepartie de ses services.

La commission de « BNA CAPITAUX » au **31.12.2017** s'élève à 275.251 DT.

5- 3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la Banque Nationale Agricole « BNA ». Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,2% TTC/an calculée sur la base de l'actif net.

La commission de la « BNA » au **31.12.2017** s'élève à 137.626 DT.